

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 37 Présents : 31 Pouvoirs : 6 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 213/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 16 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 09 mai 2017</p> <p>Présents : Mmes Carine LAVAL, Michèle LIARD, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Mrs Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Serge ROUX, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Patrick FALCOZ, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MACHARD</p> <p>Pouvoirs : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, M. Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Christian VERMELLE donne son pouvoir à Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à Patrick FALCOZ, Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX</p> <p>Absents excusés : M. Alain CAMP, Mme Christine VIONNET</p> <p>M. Jean Yves MACHARD est désigné secrétaire de séance</p>

Objet : Création d'un terrain de Tennis de Semine

Le projet consiste à créer un court de tennis couvert avec annexes dont club house. L'enveloppe financière des travaux est de 628.951 € HT, 44026 € HT d'honoraires. Soit un total de 672.052€ HT.

Cette opération fait l'objet d'un financement dans le cadre du Contrat de Ruralité et du FDDT. L'équipement répond aux exigences de la Fédération Française de Tennis à savoir :

- Surface de jeu : 18m x 36m avec un tracé de 10,97m x 23,77m.
- Fond de court : 6,10 m
- Côtés : 3,50 m

Le futur équipement est projeté sur un terrain appartenant à la CCUR
Le plan de financement est le suivant (cf. Contrat de Ruralité)

- Etat (FSIL) : 201.893,10 €; 30%
- Département (FDDT 2018) : 134.594,40 €; 20%
- CCUR : 336.488,50 €; 50%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide

- d'approuver l'APD
- d'autoriser le Président à lancer les marchés publics par MAPA.
- d'approuver le plan de financement et de solliciter les crédits dans le cadre du Contrat de Ruralité et le FDDT.

Le Président
Paul RANNARD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD

